

DEMANDE DE CRÉDIT

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Objet :

Déplacement des collecteurs art. RF 360, route de l'Adrey

Demande de crédit d'investissement de CHF 130'000.00

**Descriptif de la demande :**

Nous avons été abordés il y a quelque temps par l'architecte concerné par le projet d'une maison sur l'article RF 360.

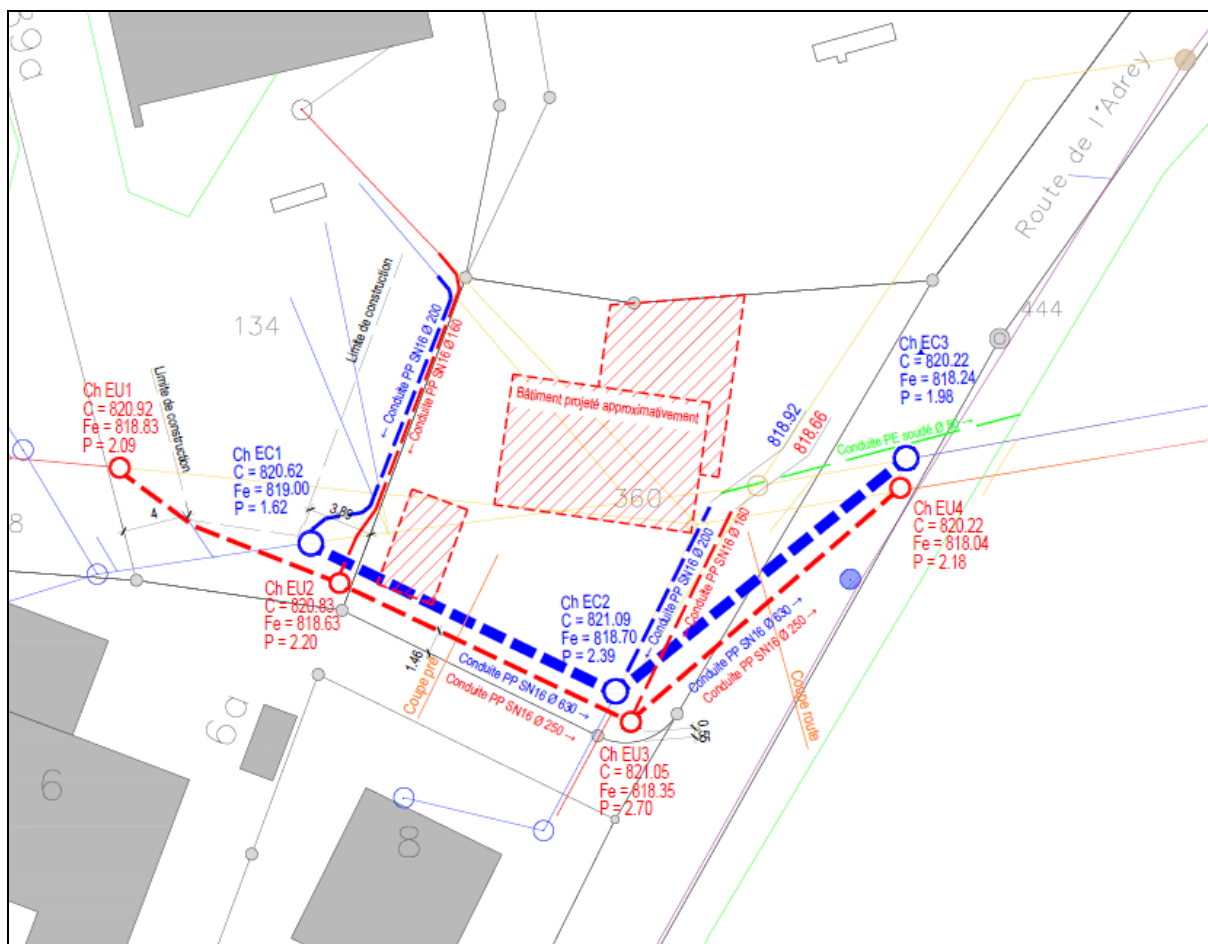
Les collecteurs communaux EU et EC passent à travers la parcelle art. RF 360. Selon les dispositions légales, la commune a l'obligation de déplacer ces collecteurs à ses frais.

Pour éviter les contraintes hydrauliques importantes avec un coude à 90 degrés (risque de soulèvement du couvercle de la chambre) et conformément à la norme SIA 190, les chambres devront présenter des angles moins importants. Ceci impose que les nouveaux collecteurs devront traverser la route de l'Adrey pour se raccorder sur les collecteurs existants.

En date du 03.02.2021, la commission financière a préavisé favorablement la demande d'investissement présentée.

Suite aux oppositions concernant le déplacement des collecteurs communaux, le projet a dû être adapté à la demande des opposants.

Les collecteurs seront déplacés non plus uniquement sur l'article RF 360 mais également sur l'article RF 134, entraînant l'augmentation du linéaire de collecteurs neufs à poser, le nombre de chambres de visite à mettre en place et des pièces spéciales (types de coudes). Des sondages avant travaux sur les collecteurs existants devront être réalisés pour adapter les pentes du projet, ce qui n'était pas nécessaire auparavant.



Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de CHF 130'000.00

Financement :

Par prélèvement sur les réserves ou par emprunt bancaire : CHF 130'000.00

Frais financiers :

Intérêts estimatifs 1 % :	CHF	1'300.00
Amortissement 4% :	CHF	5'200.00

Charges annuelles :	CHF	6'500.00
----------------------------	------------	-----------------